



Dans quel cas cumuler l' AAH et des revenus professionnels?

Par **pinkgrass**, le **25/10/2011** à **11:10**

Bonjour,

Je bénéficie de l'allocation adulte handicapé.

J'ai repris une activité professionnelle du 15/03/11 au 30/06/11, je suis chômeuse non indemnisée. J'ai donc déclaré mon changement de situation auprès de la CAF.

Depuis le 05/09/11, la CAF a cessé de me verser l'AAH afin de procéder au remboursement de la dette d'un montant de 2578,38€ généré par ma reprise d'activité.

Or, selon l'article D821-10 et le Décret N° 2010-1403 du 12/11/ mentionne qu'il est possible de cumuler intégralement ses revenus professionnels et l'allocation adulte handicapé pour une période de six mois.

Mais je n'ai travaillé que trois mois et demi, pourriez-vous m'éclairer sur cette réforme et ainsi faire valoir mes droits auprès de la CAF.

Je vous remercie par avance.

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **12:37**

Vous étiez dans un emploi protégé au sein d'un établissement (CAT par exemple) ?

Par **pinkgrass**, le **25/10/2011** à **13:17**

Bonjour,

Merci de rendre le temps de me répondre.

Non, je travaillais en milieu ordinaire.